

Les mineurs palestiniens emprisonnés par Israël au mépris du droit

Les autorités israéliennes ont fait des arrestations et détentions de mineurs palestiniens de Cisjordanie une pratique systématique et coercitive visant à contrôler la société palestinienne. Cela au mépris du droit international.



La plupart des mineurs sont accusés d'avoir **jeté des pierres** -> la peine maximum encourue va de **10 à 20 ans de prison**

12 ans c'est l'âge de la responsabilité criminelle des Palestiniens selon la loi militaire israélienne

12 - 13 ans : la peine maximale est de 6 mois de prison, le mineur doit être présenté devant un juge sous 24 heures
14 - 15 ans : la peine maximale est de 1 an de prison, le mineur doit être présenté devant un juge sous 48 heures
16 - 17 ans : les peines sont les mêmes que pour les adultes

Lors de l'arrestation, de l'interrogatoire et du procès :

88% des mineurs et leur famille ne sont pas notifiés du motif de l'arrestation

97% se voient refuser l'accès à un avocat avant ou pendant l'interrogatoire

84% ne sont pas informés de leur droit à garder le silence et d'avoir accès à un avocat

99% des mineurs arrêtés et jugés **plaident coupables** afin de sortir plus rapidement de détention

Israël viole le droit international :

Parmi les textes de droit international enfreints, la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant**, ratifiée par Israël en 1991. Elle établit que l'intérêt de l'enfant doit être pris en compte et affirme que la détention doit se faire en dernier recours. Elle interdit la détention arbitraire et les mauvais traitements.